

Collectif de personnels de l'éducation, parents d'élèves et citoyens solidaires

Aux médias présents à notre conférence de presse du vendredi 20 juillet 2018: Martinique la Première, Antilles Télévision, Radio Caraïbe Internationale, France Antilles, Justice.

Copie:

aux organisations du *Front commun pour la réussite éducative*
à tous les participants à cette conférence de presse.

REMERCIEMENTS

Mesdames et messieurs,

Notre collectif vous remercie pour votre présence à notre conférence de presse.

Nous avons débuté celle-ci par une mise au point avec vous afin d'éviter tout regrettable quiproquo.

Nous vous avons remis la version papier de la déclaration que vous aviez reçue par e-mail intitulée «*Est-ce un crime de combattre pour l'unité contre la division?*». Elle indique d'entrée de jeu que «*Nous sommes des femmes et des hommes de bonne volonté qui, sans jamais prétendre nous substituer aux organisations syndicales et de parents d'élèves en place*» luttons pour leur unité afin de combattre efficacement les mesures destructrices du gouvernement.

Nous remercions les journalistes de RCI et d'ATV d'avoir fidèlement tenu compte de cette mise au point.

Nous remercions également la nombreuse équipe de Martinique 1ère qui, restée jusqu'au bout, a pu entendre toutes les interventions des membres de la tribune et interviewer une enseignante mère de famille venue avec son jeune fils ainsi que la doyenne de la faculté de lettres et sciences humaines qui a affirmé son total ralliement à notre démarche et son vœu ardent d'un front de résistance **de la maternelle à l'Université**.

Mais quelle n'a pas été notre surprise de voir que dans votre reportage vous avez fait un **inexplicable** amalgame entre notre collectif et le *front commun pour la réussite éducative*, et que vous avez présenté notre camarade PETITOT au titre de la CSTM éducation, alors que vos confrères d'ATV l'ont présentée, conformément à notre mise au point, au titre exclusif de notre collectif.

Nous avons dit sans ambiguïté que les syndicalistes présents étaient membres du collectif **à titre individuel**, la mention de leur appartenance syndicale n'ayant qu'un caractère informatif **n'engageant nullement leur organisation** mais qu'ils n'avaient aucune raison de la cacher comme s'ils étaient en clandestinité.

Notre camarade PETITOT a contacté ce matin le rédacteur en chef de Martinique 1ère pour lui signaler ce malencontreux amalgame et nous espérons qu'il sera tenu compte de cette mise au point.

Avec encore une fois l'expression de nos remerciements.

Pour le collectif:

Madame Rosette JEAN LOUIS, présidente du conseil citoyen de Sainte Thérèse

Madame Jacqueline PETITOT coordonnatrice en 2012 du front commune de l'éducation.

Monsieur Jean Luc DELOR, responsable de la section CSTM éducation du lycée Montgérald

Ce samedi 21 juillet 2018

